L'ABEILLE.

IMPRIMÉ PAR J. BAYON, DELAUP & Cº.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI (MATIN), 7 SEPTEMBRE 1830.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 7 SEPT.

Les journaux de New York reçus par le dernier courrier, vont jusqu'au 17 derniers ils ne contiennent aucune nouvelle d'Europe.

—Pendant l'orage de samedi, 4 du courant, le tonnerre est tombé sur le navire anglais *Aurora*, capitaine PILCHER, devant partir pour Liverpool, ayant un chargement de coton. La foudre a frappé le bout du grand mât et a glissé jusqu'au pont en fendant tout le long : heureusement il n'y a eu personne de blessé à bord.— C'est une chose digne de remarque que la fatalité qui semble être attachée à ce navire : expédié d'ici pour Liverpool, le 5 de juillet dernier, en sortant par la passe sud ouest, il heurte contre un vieux brick échoué, et se fait une voie d'eau ; obligé de le décharger, on fait rapporter, par les bateaux-a-vapeur, toute sa cargaison, composée de balles de coton, et on réussit à le relever et le remorquer jusqu'au carénage pour le réparer ; le coton qu'il avait à bord est déposé à la presse de M. Fréret, qui prend feu quelques semaines après ; toute cette cargaison devient la proie des flammes. Enfin, l'*Aurora* après avoir été réparé, prend un nouveau chargement de coton pour Liverpool ; jeudi le capitaine tombe malade, et au moment qu'il va obtenir son expédition, le tonnerre tombe à son bord et lui cause des dommages qui retarderont peut-être encore de quelque tems son départ.

Le tonnerre est aussi tombé à bord d'un brick espagnol, en face de la ville, a tué un homme à bord et en a blessé un autre. Il est aussi tombé sur le poteau d'un reverbère.

—Un ami arrivé de la campagne nous a informé qu'il y a eu dernièrement un grand éboulement sur la levée de l'habitation de MM. Christophe frères, à la paroisse St. Charles. Ces messieurs se trouvent, dit-on, obligés de prendre une partie de leur jardin pour faire le chemin public. Une pareille catastrophe est arrivée à l'habitation de M. Arnould, à la paroisse St. Jean-Baptiste. Il a été obligé de faire transporter plus loin ses cabanes à nègres, afin de refaire le chemin ; on disait qu'il devait abandonner sa maison, de crainte d'un second éboulement.

—Nous avons reçu hier assez tard, par la goëlette *Nimble*, des journaux de Vera Cruz et de Jalapa, jusqu'au 14 août et de Zacatecas du 29 juillet ; les dernières dates de Mexico sont du 11 août. Nous n'avons eu le temps de parcourir ces journaux qu'à la hâte ; mais il nous a paru qu'ils ne contenaient rien de bien important. Les partisans de Guerrero ne sont pas encore soumis. Une aventure assez singulière a répandu l'alarme [illegible] être des contrebandiers, a été conduit une petite embarcation sur la côte aux environs du Cap-Rouge (Capo-Rojo), où ils débarquèrent, l'alcade du village de Tamiagua, situé près de là, prit l'épouvante et écrivit en toute hâte et en toute cérémonie au préfet du port de Tuspan, pour lui annoncer que *les Espagnols venaient d'opérer un nouveau débarquement !*—Le préfet, à son tour, s'empressa d'écrire au commandant de la 5ème section militaire (Tuspan), pour lui faire part de cette importante nouvelle, qui parvint enfin dans la capitale, où, passant de bouche en bouche, le bruit se répandit bientôt que 5,000 *hommes avaient débarqué sur les côtes de la république !*— Déjà la plus grande activité régnait dans les bureaux du ministre de la guerre, quand on apprit que l'armée ennemie se composait de trois marchands qui voulaient éviter de payer le tribut à la douane.

Armijo, le général du gouvernement, est arrivé sans obstacle jusqu'à la rivière Papagayo ; Alvarez se disposait avec sa troupe à lui disputer le passage. Guerrero était à Espinatoyac, village situé près de la chaîne de la Sierra-Madre, on ne dit pas s'il avait des troupes avec lui.

—Nous nous voyons encore aujourd'hui dans la nécessité de répondre à une accusation qui est de toutes celles qu'on pourrait nous faire, celle que nous méritons le moins. Naguère c'était le *Daily Advertiser* de New York, qui nous accusait d'animosité envers les nouvelles républiques de l'Amérique-Méridionale ; à peine avons-nous réussi à persuader à ce journal qu'il était dans l'erreur sur notre compte et qu'il s'était étrangement mépris sur les opinions que nous émettions concernant le gouvernement actuel du Mexique, que la même accusation est reproduite dans une feuille de l'autre continent. Voici ce qu'on lit dans le *Temps* (journal de Paris) du 28 juin :—

" Quelques journaux se référant à des " lettres de Mexico du 14 avril, publiées " par les feuilles des Etats-Unis, disent que " le Mexique se trouve toujours dans l'état " le plus alarmant, et que le gouvernement devenait de plus en plus odieux. " Nous croyons devoir avertir le public " que ces nouvelles sont empruntées au " *New-Orleans Bee*, journal qui a pris à " tâche de décrier les nouveaux états de " l'Amérique. "

L'attaque part de trop haut pour la dédaigner : nous relèverons le gant, qu'on nous jette. Quelle est donc cette nouvelle manière de décrier un journal, sans qu'il vienne seulement dans l'idée à celui qui le fait de prouver ses assertions ! avant de nous accuser d'une partialité aussi révoltante que celle dont parle le *Temps*, il nous semble qu'il aurait été à propos d'en donner quelques exemples ; n'est-il pas au moins bien singulier qu'un journaliste se permette ainsi, d'un seul trait de plume, de rayer de la liste des écrivains de bonne foi, et on pourrait dire de [illegible] de ses confrères ! [illegible] sur l'opinion qu'il a [illegible] ce que nous ignorons profondément, mais nous croyons pouvoir affirmer à la face de ceux qui nous ont lu et nous lisent, que ce n'est pas certes dans les colonnes de l'*Abeille*.— Nous désirons que notre confrère de Paris soit convaincu d'une chose, c'est que ses *74 députés actionnaires* ne sont pas des vœux plus ardents que nous pour l'indépendance de *tous* les peuples ; peut-être même qu'en comparant nos opinions sur ce sujet, l'avantage serait pour nous, car il n'est jamais venu, et ne viendra jamais (nous le croyons) dans notre pensée de demander pour notre pays, ou tout autre, un gouvernement aussi rapproché de la monarchie absolue que celui que les libéraux français portent aux nues.

Nous répéterons encore ici, pour l'intelligence de ceux à qui nous répondons, que loin d'être ennemis des nouveaux états du midi de ce continent, nous avons consacré à la défense de leur cause une grande partie de nos colonnes ; nous n'épargnerons jamais notre temps chaque fois qu'il s'agira de protéger les droits sacrés de nos frères contre les ridicules et barbares prétentions des tyrans d'Europe. Nous avons, il est vrai, manifesté hautement notre antipathie pour *l'administration actuelle* du Mexique, mais en suivant un peu plus attentivement la marche des événements dans ce pays le *Temps* en aurait aisément trouvé la cause ; c'est que comme lui, qui s'élève avec force contre les fraudes ministérielles de MM. de Polignac et consorts, nous n'aimons pas les actes despotiques de M. le vice-président Bustamente ; c'est que comme lui, qui condamne et voue à la haine des peuples ceux qui travaillent à les plonger dans le désordre, nous ne saurions aimer M. le vice-président Bustamente et ses complices auteurs de la révolte de Jalapa, qui a plongé le Mexique dans une affreuse guerre civile dont il est impossible encore de prévoir les funestes conséquences ; enfin, c'est que, comme le *Temps*, nous sommes surtout ennemis de ces hommes qui, par orgueil ou ignorance se croyant pétris d'un autre limon que le reste de leurs semblables, travaillent de tout leur pouvoir à ramener dans les sociétés d'où elles ont disparu ces odieuses distinctions de castes, qui faisaient la béatitude du bon vieux tems, de *l'horrible bon vieux temps*, pour nous servir d'un mot échappé à un orateur que le *Temps* doit connaître.

Tels sont nos motifs pour blâmer la dernière révolution du Mexique et la conduite de celui qui a usurpé le siège du président Guerrero ; nous demanderons maintenant au *Temps*, si ces motifs doivent être condamnables aux yeux des amis de la liberté, et s'il nous croit encore ennemis des républiques américaines. Nous osons espérer qu'il reviendra de cette injuste opinion :— heureux toutefois que ses arrêts ne soient pas aussi irrévocables que ceux du Dieu de la fable dont il a pris le nom.

—On lit dans le *Mobile Register* du 31 août : "*La malle du* Directeur général des postes au Directeur de la poste de la Nouvelle Orléans, sur la question d'établir un courrier de chaque jour entre la Géorgie et la Louisiane, a été communiquée par le département des postes au Directeur de la poste de cette ville, en réponse à notre mémoire sur ce sujet."

"A Wm. H. Ker, Directeur de la Poste de la Nlle.-Orléans.

"*Bureau de la Direction Gén. des Postes, 7 août* 1830.

"*Monsieur*,—J'ai reçu votre lettre du 5 courant, à laquelle est jointe une pétition signée par une portion très-respectable des habitans de la Nouvelle Orléans, demandant l'établissement d'une malle quotidienne par la voie de la Mobile.

"Cette question a été prise en considération ; déjà elle avait été le sujet de plusieurs délibérations avant la réception de la pétition.

"Dès mon entrée à ce département, je m'occupai avec la plus vive sollicitude, de la possibilité d'augmenter la rapidité et le nombre des courriers, et de leur donner plus de régularité, entre la Nlle.-Orléans et les villes commerciales des états situés sur l'Atlantique, autant du moins que le permettraient les revenus du département et que ses obligations envers d'autres sections l'exigeraient. C'est ce qui a été fait. Les malles passent trois fois par semaine sur chaque route de cette ville à la Nlle.-Orléans, le voyage est de quinze jours, et après la fin de cette année, il se fera en treize jours. La dépense qu'exigerait cette amélioration était si grande, qu'elle a occasionné contre ce département une vive animadversion, et même a motivé une enquête de la part de la chambre haute du congrès. Le département ayant déjà contracté des obligations pour dépenses, d'une valeur de plus de $100,000 par an au delà de ses revenus, rien que le plus ardent désir de voir les vœux des citoyens de la Nlle. Orléans remplis, ne put m'engager à encourir les nouveaux frais qu'exigerait cette amélioration ; et l'importance seule d'une ville aussi florissante que la Nlle. Orléans, pouvait justifier cette mesure.

"Le montant des dépenses qu'exige actuellement le transport de la malle trois fois par semaine de Milledgeville (Géorgie) à la Nouvelle-Orléans, est de $44,000, et de transport seul de la Mobile à la Nlle.-Orléans en coûte 25,000. Pour en faire une malle quotidienne, il faudrait, en évaluant la dépense au *prorata*, une somme annuelle de $59,440. Il est probable que cela pourrait se faire à meilleur marché ; néanmoins cette dépense irait bien au delà des moyens actuels de ce département, et de ce qu'exige l'intérêt public. Les revenus de ce département s'accroissent rapidement, et j'ai l'espoir que le jour n'est pas très-éloigné où je pourrai accéder à la demande des pétitionnaires ; on verra sans doute par ce qui a été fait, de bonnes dispositions de ce département à profiter de l'occasion dès qu'il y aura lieu.

(Signé) [illegible] HARRIS."

Communiqué.

Le Jet d'Eau, les Bains et le Restaurant.

Je m'acheminais nonchalamment l'autre jour vers l'Hôtel de la Marine, pour prendre un bain quand, en y entrant, tout-à-coup un jet d'eau s'offre à ma vue, et quoique très-petit, il occupait toute mon attention, car, me disais-je, pourquoi n'en ferait on pas un superbe sur la Place d'Armes ; le maître de la maison s'amusait à lui donner plusieurs formes différentes, par le moyen des tubes qu'il changeait. M. Guillaume, maître de cet hôtel, me donna un excellent bain, objet de ma visite ; je remarquai avec plaisir la propreté qui règne dans cet établissement et les prévenances de l'hôte ; l'heure du dîner étant arrivée, je m'assis à la table d'hôte, qui était on ne peut mieux servie. Je ne rends compte des moments agréables que j'ai passé dans cette maison, qu'afin d'inviter les étrangers et autres à y rendre une visite. Ils seront sans doute aussi satisfaits que moi de cet établissement, qui, sous la direction de M. Guillaume et de son épouse, ne peut que prospérer, tant par ses avantages que par sa belle position.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Havre, 3 juillet.

LANGAGE DES JOURNAUX ANGLAIS SUR LE FEU ROI.

La liberté avec laquelle les journaux anglais parlent du feu roi d'Angleterre, est la chose qu'on a le moins remarquée dans leurs articles nécrologiques : on y a lu des faits intéressans, et l'observation des lecteurs ne s'est pas portée sur la manière sévère dont les mœurs et les actes du monarque ont été caractérisés par la publicité. C'est là cependant ce qu'il était le plus intéressant de remarquer. Cette investigation de la vie du monarque qui venait d'expirer, a quelque chose qui peint, mieux que les phrases ordinaires, les habitudes constitutionnelles de nos voisins. La publicité a paru craindre de laisser refroidir les cendres de Georges IV, avant qu'elle ne pût faire son procès à sa mémoire. En France, une telle conduite aurait été qualifiée d'inconvenante par les gens modérés, et d'attentatoire à la majesté royale, par les esprits susceptibles, comme s'il y avait encore de la majesté royale pour des restes mortels livrés au ver des tombeaux, et comme si c'était insulter aux vivans, que de parler de ceux qui ne sont plus ! En Angleterre, tout le monde a pu élever une voix sévère pour dire ce que fût le roi qui venait de mourir. C'est bien, au reste, la moindre des choses, que cette mort à qui rien n'échappe, nivelle au moins les conditions humaines, sous sa loi commune, et permette à la vérité de se faire entendre sur des sépulcres [illegible] rarement suspect de partialité, a dit un jour après la mort du roi d'Angleterre, que la princesse de Galles, l'infortunée Caroline, ne put arracher son époux *au libertinage* ; qu'ignorant l'art de captiver les affections du prince, elle ne pouvait pas dompter ses passions, et *quelles étaient ses passions*, ajoute cette feuille ? Elles furent indignes du *caractère d'homme*. Les liaisons du prince avec des débauchés des deux sexes sont reprochés à sa mémoire. On accuse, dans cet article, ses plaisirs avec ses favoris d'avoir été plus qu'*épicuriens*. Les premières familles d'Angleterre ne pouvaient approcher du souverain qu'après avoir passé par le cabinet de sa Pompadour, la duchesse de Cunyngham, et personne ne pouvait se présenter impunément dans l'*asile de la royauté*. Voilà ce que publiait, au son de l'airain funèbre de Saint Paul, un journal de Londres.

Si quelques jours après le dernier soupir de Louis XVIII, un journaliste français, dégagé des chaînes de la censure que ce Roi avait rétablie, eût osé porter sur sa vie privée et son existence publique, un œil sévère ; si dans une feuille quotidienne, il n'avait pas craint de répéter au peuple, ce que l'histoire avait déjà dit de ce souverain dans un tems de réaction et d'oubli de tous les devoirs, quel crime n'aurait-on pas fait au publiciste de proclamer son opinion sur la cendre à peine glacée de l'illustre mort ! Sa franchise aurait été traitée de sacrilége ; le ministère public n'aurait pas eu assez de réquisitoires pour rassembler sur sa tête, toutes les foudres de l'accusation d'office ; et nous qui oublions si facilement et si irréligieusement nos morts, nous aurions peut être condamné, en secret, l'inconvenance qu'il y aurait eue à dire de l'histoire sur le tombeau d'un roi. Les journalistes anglais cependant, ne font pas aujourd'hui autre chose. Ce n'est pas de la vie politique seulement du monarque qui n'est plus, qu'ils s'emparent : c'est de ses mœurs, de ses liaisons intimes, des affections condamnables de son cœur gâté par la flatterie et la débauche. Un Roi, disent ils, n'a pas de mœurs privées, parce que son exemple sert d'exemple à tout un peuple. Il doit à la morale publique, la moralité de toutes ses actions. C'est ainsi que parlent, qu'agissent les publicistes anglais. Et voilà pour cela, l'Angleterre troublée, la majesté royale compromise ?— Le trône héréditaire du Royaume-Uni va-t-il s'écrouler aux accents de vérité qu'on fait entendre sur la dépouille d'un roi ?— L'avenir enfin est-il menacé parce qu'on ose parler du passé d'un homme qui fut monarque, et qui n'est plus qu'un cadavre ?

—Ah ! certainement ils entendent bien mal la morale et la liberté politique, ceux qui s'effarouchent encore en France de la franchise avec laquelle on s'exprime quelquefois sur les actes blâmables des rois qui appartiennent à l'auguste dynastie qui nous gouverne. Il fut un tems sur nous, lorsque le règne nouveau de la Charte [illegible] des présidens de tribunaux de justice et de [illegible] avocats qui [illegible] méritaient, la révocation de l'édit de Nantes, la bigoterie des dernières années d'un beau règne, la corruption du régne qui suivit le grand siècle. Il fallait que quatre générations de rois nous séparât, disait-on, du roi dont on parlait, pour qu'on pût tolérer la vérité sur le compte des monarques dont plus d'un siècle avait dévoré les restes. Cette vérité sainte, que l'on pouvait dire à tous les morts, ne devait pas se faire entendre sur le cercueil des hommes qui avaient régné. Est-ce donc pas assez qu'on ne puisse le dire aux rois pendant leur vie, sans qu'on s'imaginât de punir encore ceux qui voulaient la faire entendre après leur mort! A quelle époque doit donc commencer l'histoire pour les souverains, si nous ne sommes pas la postérité pour ceux d'entr'eux qui ont cessé de vivre ? Est ce le bâillon que l'on vient d'ôter à la censure, que l'on voudrait mettre dans la bouche d'or de l'histoire ! Que la vérité soit muette pour les rois quand ils vivent, si c'est une nécessité de notre condition et de leur rang auguste ; mais qu'elle se fasse entendre, comme pour les autres mortels, quand leur dernier soupir s'est exhalé et qu'ils ne sont plus que poussière. Ed. CORRESPONDANT.

(*Journal du Havre.*)

Paris, 29 [illegible]

QUESTIONS ELECTORALES.

L'arrêt qu'a rendu la cour de [illegible] est de nature à paralyser complètement [illegible] fait que M. de Peyronnet se promettait de son ordonnance d'ajournement. Le délai de huitaine accordé par la cour pour la défense, joint aux délais d'assignation proportionnés aux distances, mettra la cour dans l'impossibilité de prononcer sur les pourvois dirigés par les préfets contre les arrêts des cours royales qui sont situées à quelque distance de Paris.

La section des requêtes a réduit à trois jours le délai d'assignation devant la section civile ; mais dans ces trois jours n'est point compris celui de l'assignation. Ce n'est donc que le cinquième que l'on peut commencer à calculer l'augmentation d'un jour par trois myriamètres de distance entre Paris et le domicile de l'électeur.— Rendons ceci plus clair par un exemple, et pour cela nous ne prendrons ni la cour de Nîmes ni celle de Pau, dont l'éloignement met leurs arrêts, quoiqu'il arrive, à l'abri de tout examen de la cour souveraine en tems utile pour M. de Peyronnet ; mais nous choisirons la cour d'Angers.

Supposons que le préfet de Maine-et-Loire obtienne aujourd'hui 26 un arrêt d'admission, ce n'est qu'à partir du 30 que commencera l'augmentation des délais, en raison de la distance. Si l'électeur habite Angers, cette ville étant à 36 myriamètres de Paris, ce n'est que le 12 juillet que commencera à courir le délai de huitaine, reconnu au défendeur par l'arrêt de ce jour : en d'autres termes, ce n'est que le 21 que l'électeur, qui aura déposé son bulletin le [illegible] a eu un tort [illegible]

Même calcul pour l'arrondissement de Chinon (ressort d'Orléans), également éloigné de Paris.

Il résulte bien clairement de tout ceci que M. de Peyronnet ne s'est proposé d'autre but, en rédigeant l'ordonnance du 8 juin, que d'empêcher que la manifestation des votes des électeurs de la Seine et des dix-neuf autres départemens, ne contrebalançât dans les autres, l'influence des manœuvres et des circulaires ministérielles.

(*Communiqué.*)

Est décédé samedi, 4 du courant, Mr. *Urain Jacquet*, à l'âge de 83 ans. Il laisse une épouse, deux enfans et de nombreux amis qui ne cesseront de pleurer sa perte et de chérir le souvenir des aimables qualités qui le distinguaient.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expedié hier

Goël. Reaper, A. Nelson, Havane, Townsley & Prieur.

Arrivés hier.

Goël Elizabeth, Morris, de Rio Bravo, avec des espèces.

Goël Paulina, Almedo, Tampico, sur lest.

Goël Nimble, Desalaguez, Vera Cruz, avec des espèces à divers.

Bateau de remorque Shark, des passes, avec quatre goëlettes. Il a rencontré la goëlette Oscar au Fort, et rapporte qu'il y avait un brick en dehors de la Pointe Sud, et une goëlette à la passe N. E.

Bat. à vapeur Coosa, Cain, du Bayou Sarah.

Expedies Samedi.

Brick Roxana, Miller, Liverpool, Cockayne Watts & Co.

Goel Monek, Pascal, Tampico, J. De Blanc

Goel. Surprise, M'Cue, Rio Grande, Capitaine.

Arrivés Samedi.

Le bateau de remorque le Post-Boy, capt. Herriman, venant des passes, a conduit en mer la barque Earl Dalhousie et les goelettes Tita, Francisco et Venus. Il a amené de la mer le navire paquebot John Linton. Il a quitté la passe du S. O. le 3 à une heure après midi.—En vue, un brick goelette au Nord de la passe à la Loutre.

Entrés Samedi.

Navire paquebot Talma, Dennis, de New-York, à Geo. gs Wilbor avec un chargement assorti.

Navire paquebot John Linton, Mathews, de New-York, à H. W. Barstow, avec un chargement assorti.

Brick Seraphin, Bossiere, de San Olas, avec espèces, poudre d'or, écaille, peaux, bois de teinture, &c. à S Cucullu.

CATHERINE ROCHEFORT, épouse de FRANCOIS SNAER, forblantier, demeurant en cette ville, prévient le public que s'étant trouvée dans la nécessité d'intenter ce jour contre son mari, pardevant la cour de cette paroisse, une demande en séparation de corps et de biens qu'elle termine en acquérant le partage, des biens de la communauté qui existe entre elle et son dit mari, si elle trouve convenable d'accepter cette communauté toute disposition que son mari pourrait avoir faite au préjudice desdits biens à son préjudice, serait nulle.

Nlle. Orléans, [illegible] septembre 1830.

7 sept.—6 CATHERINE ROCHEFORT.

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 11 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi précis :

UNE MAISON neuve, construite en briques, divisée en quatre appartemens, bien soignée et faite des meilleurs materiaux ; la menuiserie des salles est marbrée. Le terrain, situé rue St. Claude, entre Dumaine et St. Philippe, près de la Loge la Persévérance, mesure 33 pieds 3 pouces de face, sur 110 pieds de profondeur, mesure française, avec une cuisine à galerie, ayant 2 appartemens dont 2 à feu, puits, etc.

UN TERRAIN attenant au premier, mesurant 33 pieds 3 pouces de face, sur 130 pieds de profondeur, ouvrant de manière à donner dans la ligne de profondeur, à compter de 110 pieds, 20 pieds 3 pouces, mesure française, avec écurie, puits et porte cochère. Ces deux lots sont parfaitement remblayés.

UN JEUNE NEGRE, Charles, de 11 ans, adroit et intelligent, bon gardien d'enfans, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

CONDITIONS.—La maison et le terrain payables à 6, 12 et 18 mois de terme ; le nègre à 4 mois, en billets endossés, etc.

4 sept

AVIS.

REÇU de la Havane, et à vendre par le soussigné, une quantité de caisses de cigarres de première qualité, à des prix modérés ; chez Mr. CUADRA, au coin des rues de Condé et Ste. Anne.

RAMON B. TRUEBA.

7 sept.—3f.

POUR VERA-CRUZ.

Le brick fin voilier SERAPHIN, cap. Bossière ; il prendra du fret et des passagers.

7 sept.—5f. SERAPHIN CUCULLU.

ANIMAL EPAVE.

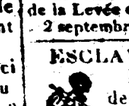

Il a été conduit aux Epaves chez le soussigné un Mulet noir, queue courte, étampé sur l'épaule du montoir et renversé, sur la cuisse du même côté X, sur l'autre opposée de deux étampes espagnoles. Ce mulet sera délivré à celui le réclamera en payant les frais du présent avis et de nourriture, faute de réclamations il sera vendu le samedi 25 courant, par Mr. Guillotte au lieu et heures accoutumés pour les ventes.

HUBERT,

4 sept —8f. *Syndic*

Aux Amateurs de la Danse.

M. TRIGANT DE BEAUMONT saisit cette occasion de remercier ses amis et le public de cette ville de la généreuse bienveillance qu'ils lui ont accordée depuis plusieurs années ; et a l'honneur de les prévenir qu'il rouvrira ses classes Lundi, 27 du courant, toujours au même endroit, No. 244, rue Royale, entre les rues Ste. Anne et Dumaine.—Une classe sera ouverte pour la valse.

2 septembre—13

AVIS.—Mr. GIRAUDEAU ayant dissous l'ordre la société qui existait entre lui et Mr. A.... pour la maison dite l'Hôtel Pontchartrain, au lac, et restant seul le propriétaire ; offre à vendre le fond et tout ce qui se trouve dans la dite maison. Si d'ici au 25 septembre prochain, le dit fond n'est pas vendu à l'amiable, il le sera le dit jour, à l'encan public, sur les lieux à 4 heures de l'après midi.

Pour les conditions, s'adresser à Mr. Giraudeau, encoignure des rues de Chartres et St. Louis.

2 sep —6f.

Demande d'emploi.

UNE dame désirerait obtenir une place d'institutrice, soit en ville ou à la campagne ; elle pourra fournir de bonnes recommandations. De la Levée et Condé, vis à vis le No. 29.

2 septembre—3

ESCLAVES EN MARRONNAGE.

Le nègre nommé MASSON, âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, air sournois ; du reste jolie homme, ayant une cicatrice au pied droit, provenant d'une coupure. SAM, griffe âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, jolie figure, parlant très vite et du bout de la langue.

Dix piastres de récompense seront données pour chacun desdits esclaves, à celui qui les logera dans une des geoles de cette paroisse ou les ramènera au soussigné, dans la paroisse St. Bernard.

28 août— C. OLIVIER.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue Royale,

10 Balles fil de Rennes, 1ère. qualité,
160 Bques. vin rouge de toutes qualités,
200 Caisses vin blanc, Sauterne et grave,
300 " " rouge diverses qualités,
30 Tiercons eau-de-vie blanche, 5ème. preuve,
13 Pipes eau-de vie de Cognac, 4ème. preuve.

31 Août. V. ROUMAGE.

Mr. J. FONTANGES,

AYANT changé de domicile, a l'honneur de prévenir le public qu'il demeure maintenant rue Royale, No. 248, entre les rues St. Anne et Dumaine.

Ayant suivi un cours de chirurgie dentale sous un des meilleurs professeurs de Paris, il ne craint pas d'affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit parfaitement familière,—On trouvera chez lui tous les remèdes odontechiques approuvés par les meilleurs dentistes d'Europe.

28 Août— 12

$10 DE RECOMPENSE.

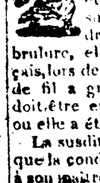

Est partie marronne le 20 du mois dernier LUCY ou LOUDY, griffonne (brune) marchande de lait, agée de 20 ans, taille d'environ 5 pieds 4 pouces et d'une complexion médiocre ; elle a sur l'upe des oreilles et sur le pied droit une cicatrice occasionnée par une brulure, elle parle l'Anglais et un peu le Français, lors de son départ elle était vêtue d'une robe de fil a grands carreaux, on suppose qu'elle doit être encore dans le faubourg Sainte Marie ou elle a été vue il a 3 jours.

La susdite récompense sera donnée à quiconque la conduira dans une des geoles de l'état ou à son maître.

PHILIPPE BAGUETTE.

17 Août—3 Paroisse de Jefferson.

NOTICE.—Mr. Giraudeau having dissolved his partnership with Mr. A. for the establishment called the *Pontchartrain Hotel*, at the Lake, and being sole proprietor, offers for sale the stock of that establishment. If between this and the 25th September instant, the same is not disposed by private sale, it will be sold on that day, at public auction, on the premises, at 4 o'clock P. M.

For the conditions apply at Mr. Giraudeau, at the corner of Chartres and St. Louis streets.

September 8